

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Ah ! ils nous auront coûté cher, ces illuminés !... Mais il ne faut pas que ça recommence ! Il est vain de se demander s'il y a une autre Allemagne derrière l'Allemagne hitlérienne. C'est à celle-là et à celle-là seule que nous avons à faire.

Une discussion s'est élevée entre M. de Kérislis et M. Léon Blum sur le point de savoir s'il y a une Allemagne ou deux ! Une bonne et une mauvaise !

Il n'y en a qu'une, la mauvaise, soutient le premier. L'Allemagne, avide et brutale, sans foi et sans honneur, toujours la même sous des formes changeantes, peuple de rapines pour qui le temps de paix n'est qu'une période durant laquelle il forge ses armes et prépare de nouvelles invasions.

Pour le moment, tout le monde est d'accord en France et, chose plus rare encore, en Angleterre que nous avons affaire à la Germanie de proie, à une espèce de bête carnassière auprès de qui l'on ne peut avoir la vie et la bourse sauvées que si l'on s'assure les moyens d'être toujours en mesure de repousser ses attaques, d'être toujours les plus forts !

Mais, cette façon d'être, qui fait de l'Allemagne le fléau du monde, doit-on la tenir pour exceptionnelle et passagère ? Le régime hitlérien n'est-il qu'un accident dans la vie allemande ou faut-il voir l'expression naturelle du tempérament national venue du fond de son être ?

M. de Kérislis tient que l'hitlérisme n'est pas une apparence trompeuse, quelque chose de superposé à la vraie nature du pays, imposé par la force à tout un peuple subjugué. Mais qu'il correspond à ses instincts permanents et que le gouvernement et le peuple sont solidaires.

Tout en se déclarant d'accord avec M. de Kérislis sur bien des points et notamment sur la nécessité de coaliser contre le Reich hitlérien les nations pacifiques et sur la nécessité de le vaincre s'il provoque la guerre, M. Léon Blum affirme l'existence d'une bonne Allemagne qu'il faut distinguer de son gouvernement.

Et il en donne cet admirable argument que nous voulons reproduire : « Or, considérons maintenant quel est l'objet, quelle est la direction de la propagande spirituelle conduite en ce moment même par la Grande-Bretagne et par la France. Elle tend manifestement à persuader la masse du peuple allemand que ses dirigeants nazis lui dissimulent la vérité et sur la situation réelle de l'Europe et sur les sentiments réels des autres peuples à son égard. Les thèmes qu'elle s'applique à répandre sont de l'ordre de ceux-ci : vos tyrans vous tiennent dans l'ignorance ou vous abusent par le mensonge. Si vous sachiez la vérité, vous vous détacheriez d'eux ! Vous ne vous laisseriez pas entraîner par eux à la guerre et à la ruine. Nous avons le droit de vous tenir ce langage, parce que nous distinguons entre vos tyrans et vous-mêmes, parce que nous ne nourrissons aucune animosité contre le peuple allemand, parce que nous ne demandons qu'à lui faire la place qui lui revient dans une Europe pacifiée... »

En admettant que M. Léon Blum ne mette pas un peu trop de sien dans le langage qu'il prête à la dite propagande, qu'est-ce que cela prouve ? Simple ceci que l'on essaye de faire savoir la vérité au peuple allemand. Rien de plus... Où voyez-vous là dedans le moindre signe d'un dissentiment quelconque entre la volonté d'Hitler et celle de son pays ? On tente d'éveiller quelque trouble, quelque hésitation dans la conscience de la masse allemande. Et voilà tout ce que cela veut dire. Mais où donc M. Léon Blum a-t-il vu une manifestation quelconque que ces appels aient été entendus ?

Nulle part ! Et c'est pourtant ce qu'il aurait dû montrer pour prouver qu'il a raison. Mais il se borne à nous répéter :

« Nous croyons que sous l'Allemagne de Hitler, de ses lieutenant et de son parti se cache et se cherche une autre Allemagne ! »

Ah ! vous « croyez » !... Que de choses, M. Léon Blum, que de choses vous avez cru, vous et votre parti, qui ne se sont jamais réalisées ! Que de prévisions ont été démenties ! Que de prophéties dont c'est toujours le contraire qui est arrivé !

Il ne peut s'agir ici de croyance ni de foi, mais seulement de ce qui existe. Si M. Léon Blum possède quelque témoignage concret d'une opposition, d'un désaccord entre Hitler et son peuple qu'il le produise. Ce serait une promesse de paix que nous recueillerions avec joie !

Mais d'y croire sans l'avoir vu, d'y croire simplement parce que M. Léon Blum y croit, parce qu'il en a reçu mystérieusement quelque révélation mystique, merci bien ! On ne les a que trop écoutés ces visionnaires malfaisants.

M. Léon Blum, en des articles animés du souffle prophétique, avait plusieurs fois prédit l'écrasement d'Hitler. Quelques semaines plus tard, c'est Hitler qui écrasait ses adversaires, c'est Hitler que le peuple allemand érigeait au pouvoir avec une majorité triomphale.

M. Léon Blum semble avoir mis son espoir dans le socialisme allemand, alors que cette fameuse social-démocratie s'est tout de suite dispersée à la voix du Führer comme les sables du désert au souffle du simoun ; alors que ses grands chefs, les Severing et les Braun, s'empressèrent d'aller faire leur humble soumission au tout-puissant dictateur ; alors qu'on sait que ses militants sont devenus les plus ardents des nazis comme les social-démocrates de 1914 devinrent les plus fidèles soldats du Kaiser Guillaume II.

M. Léon Blum, avant la guerre, était déjà de ce parti socialiste qui nous jurait que jamais l'Allemagne ne nous attaquerait. Il ne peut pas avoir oublié cette séance de mai 1914, où Marcel Sembat et Edouard Vaillant interrompaient violemment M. Ribot, président du Conseil, en lui criant : « non, ça n'est pas vrai ! Il n'y a pas de péril allemand ! Nos camarades social-démocrates sont là pour l'empêcher ! » Trois mois après les social-démocrates étaient au premier rang de nos envahisseurs.

Et nous pourrions rappeler aussi Jaurès, trois jours avant la déclaration de guerre, revenant tout rassuré de Belgique où le Conseil suprême de l'Internationale avait été convoqué... tout rassuré parce que les social-démocrates avaient fait le serment de refuser au Reichtag les crédits de guerre qu'ils venaient trois jours après, en acclamant le Chancelier qui venait d'annoncer la violation de la Belgique !

Ah ! ils nous auront coûté cher ces illuminés. Mais il ne faut pas que cela recommence !... Il est vain de se demander s'il y a une autre Allemagne derrière l'Allemagne hitlérienne. C'est à celle-là et à celle-là seule que nous avons à faire.

Emile LAPORTE.

### Cérémonie franco-italienne

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française et du cent quatre-vingtième anniversaire de la 1<sup>re</sup> guerre de l'indépendance italienne, gagnée à l'aide de la France, aura lieu à Lyon, le 30 juillet, au théâtre de la nouvelle Bourse du travail, une grande manifestation franco-italienne pour la paix. C'est l'union populaire italienne qui a pris l'initiative de cette manifestation avec le concours de l'Association italienne des anciens combattants et du groupe des Garibaldiens de l'Argonne et de l'Espagne.

### Contre les prétentions italiennes

Les propriétaires français du Mont-Cenis se sont réunis et ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Les propriétaires français du Mont-Cenis se refusent à engager aucun pour-parler avec le gouvernement italien, ne reconnaissant pas le principe des expropriations ; ils font confiance au gouvernement français pour la défense de leurs intérêts. »

## Informations

### Les menées hitlériennes

A la suite des récents décrets-lois sur la répression des menées étrangères en France, les services de la surveillance du territoire ont procédé à un certain nombre de recherches qui ont, notamment, porté dans le Sud-Ouest.

Il semble établi, à l'heure actuelle, que les centres mêmes des régions aveyronnaises et tarnaises ont été l'objet d'une surveillance spécialement attentive de nos actifs agents du contre-espionnage toulousain.

Plusieurs étrangers employés dans les houillères ou dans les grandes exploitations industrielles ont fait l'objet d'une enquête personnelle.

### Les négociations anglo-polonaises

Ainsi qu'on le fait observer dans le cercle diplomatique de la capitale polonaise, les négociations économiques polono-britanniques, qui ne sont pas étrangères au problème de l'approvisionnement de l'armée polonaise en matériel moderne par la Grande-Bretagne, sont extrêmement compliquées.

En effet, les experts militaires polonais ont constaté que la Pologne a surtout intérêt à se procurer des avions modernes. Or, la Grande-Bretagne est elle-même obligée d'acheter en Amérique des avions. Pour le gouvernement polonais, il serait donc plus profitable d'acheter ces avions directement aux Etats-Unis, plutôt qu'à la Grande-Bretagne.

### En Espagne

D'importants événements semblent se dérouler en Espagne. D'après les télégrammes qui arrivent de la frontière d'Hendaye, on annonçait que le général Yague avait été arrêté. On apprend que le général Queipo de Llano a été destitué et se serait réfugié en France.

Il semble qu'un conflit a éclaté entre les partisans de la dictature militaire, à la tête desquels se trouverait le général destitué et le gouvernement politique du général Franco.

La frontière est rigoureusement fermée et jusqu'ici on est sans détail.

### Le problème de Dantzig

A Varsovie, on observe avec beaucoup d'attention, la réaction produite en France et en Angleterre par la déclaration officielle faite à Berlin d'après laquelle Dantzig serait incorporée à l'Allemagne sans qu'une guerre ait lieu.

On constate l'insuccès de ce ballon d'essai, et l'organe gouvernemental, l'« Express Poranny », écrit notamment : « Dantzig n'appartient pas au Reich. Toute tentative faite dans ce sens entraînera fatalement une guerre. Nous ne désirons pas, il est vrai, une guerre. Nous voudrions vivre en paix avec toutes les nations du monde ; mais si on nous y oblige, nous considérerons ce conflit comme une nécessité historique pour consolider la situation internationale de la Pologne. »

### La couronne d'Espagne

On apprend qu'une réunion de délégués monarchistes espagnols, à laquelle assistait l'ex-roi Alphonse XIII, s'est tenue récemment à Lausanne.

Le but de la réunion était d'étudier la position à adopter par le parti monarchiste à l'égard des derniers événements d'Espagne.

De nombreux délégués ayant souligné la haute convenance politique qu'il y aurait à faire de l'infant Don Juan, prince des Asturies, l'unique prétendant au trône d'Espagne, Alphonse XIII s'est élevé vivement contre cette thèse, affirmant qu'il n'avait jamais renoncé à ses droits à la couronne, et que le prince des Asturies lui-même est le premier à considérer que le seul roi d'Espagne est Alphonse XIII.

### En Albanie

Dimanche, dans toutes les places de garnison, en Albanie, s'est déroulée la cérémonie de la prestation du serment de fidélité au roi et empereur, à la suite de laquelle toutes les forces albanaises se trouvent faire partie intégrante de l'armée italienne. A Tirana, le général Pariani, sous-secrétaire italien à la Guerre, assistait à la cérémonie.

### Un discours du roi Léopold

Prenant la parole à Ougrée, près de Liège, le roi Léopold a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment : « Sans doute, l'horizon international n'a pas toute la clarté que nous souhaiterions, mais gardons notre sang-froid et soyons résolus à nous tenir en dehors de tout conflit qui ne porte pas atteinte à nos droits. L'arme au pied, nous entendons rester maîtres chez nous. Plus que jamais, devant les difficultés de notre époque, les Belges doivent comprendre que l'Union des efforts, la volonté de collaboration et l'esprit de fraternité peuvent seuls permettre de regarder l'avenir avec confiance et d'attendre des jours meilleurs que notre peuple méritera par la foi qu'il aura eue en lui-même. »

### EN PEU DE MOTS...

— Les statistiques fiscales qui viennent d'être publiées montrent que la Suisse possédait, au début de 1938, 1.117 millionnaires.

— L'armée anglaise vient d'être dotée d'une arme nouvelle, c'est un fusil anti-tank dont le tir rapide et la puissance de pénétration énorme peuvent mettre hors de combat un char d'assaut.

— M. André Batain, sénateur de l'Union socialiste et républicaine, a été élu, dimanche, conseiller général de Lurg-sur-Arnon (Cher), par 555 voix contre M. Guyot, républicain indépendant.

— Mme Médioni a donné le jour, dans une clinique d'Oran, dimanche, à trois fillettes parfaitement constituées.

— Trois scouts australiens, seuls à bord d'un petit voilier, sont partis d'Australie en juillet 1938 et viennent d'arriver à Southampton après un an de traversée, sinon sans danger, du moins sans accident.

— Les grandes vedettes allemandes ne pourront plus se permettre le luxe de rouler dans de belles voitures portant une marque étrangère. Tel est l'ordre que vient de publier le docteur Goebbels.

— Au tirage des obligations de la ville de Paris 1871, le numéro 292.585 gagne 100.000 francs. Les numéros 47.354 et 532.422 gagnent 50.000 francs.

## NOS ÉCHOS

### Le mal de l'épouque.

Dormant mal, se sentant mal à l'aise, Fred prit le parti d'aller consulter un médecin, lequel ne comprit pas grand chose à l'état de son client mais, néanmoins, déclara :

— Vous allez rentrer chez vous, vous vous enveloppez de la tête aux pieds, dans une feuille de papier et, aux endroits douloureux de votre corps, vous donnez des coups d'épingle dans le papier.

Fred fit ce que le docteur recommandait ; mais dans l'après-midi, il n'arrivait plus à retrouver son papier.

— As-tu vu un rouleau de papier ? demanda-t-il à sa femme.

— Oui, en effet, répondit celle-ci. Je l'ai mis sur le pianola et il a joué le Lambeth-walk.

### Un pari perdu.

Chez Laperouse, un de nos confrères qui passe pour un vrai amateur des grands crus français fait le pari de reconnaître, les yeux fermés, à la simple dégustation et d'un claquement de langue, la marque des vins qu'on lui versera.

On fixe les enjeux. Le présomptueux amateur du pied à les yeux bandés et on lui passe des verres pleins. Il prend une gorgée de chacun, la roule dans ses joues et déclare :

— Corton ! Chambertin ! Pommard. La déclaration est toujours juste ; mais voici qu'il goûte un liquide étrange et des rires s'étouffent autour de lui. Il ne perd pas le nord.

— Ça, prononce-t-il, je ne connais pas, c'était de l'eau.

### Suez français.

Les Italiens s'attribuent des droits sur le Canal de Suez.

Faisons un peu d'histoire, d'histoire financière.

Non seulement l'idée de Suez est française, non seulement les travaux de Suez furent français, mais la majeure partie de l'argent nécessaire vint de France, soit 104 millions (103.944.000) sur les 200 millions de capital. L'Italie fournit... 1.350.000 francs, et c'est tout.

Les obligations dont le montant a atteint 423 millions (422.987.000) ont été souscrites par les épargnants de chez nous, en totalité !

C'est dire que sans l'argent français, le Canal n'eût sans doute pas été creusé, car l'Angleterre était opposée au percement du canal.

### Le fisc britannique.

Dans un débat à la Chambre des Lords sur la défense passive en Angleterre, lord Crawford a raconté cette savoureuse histoire. Un de ses amis habitant le nord de Londres a été invité par les services compétents à construire un abri dans son jardin. L'abri construit, il mit, toujours pour obéir aux instructions reçues, une table, des chaises et une petite stock de provisions. Mal lui en prit, car la municipalité vient de classer son abri comme « maison meublée » et de lui réclamer des contributions mobilières.

### Le pèvre.

On parle d'un de nos plus cruels poètes, mais qui passe pour avoir plus d'ardeur devant son bureau qu'en sa chambre à coucher :

— Henri, disait sa jeune femme, est un homme terrible. Il ne respecte rien. Un petit temps, un soupir, puis :

— Sauf moi.

## Contre l'Invasion Etrangère

### Protection de la Natalité. — Lutte contre la dénatalité

L'un des plus grands fléaux qui menace la nation française est la diminution de sa population, et la progression de l'immigration étrangère. Pour peu que cela continue, la France risque d'être considérée, par les nations étrangères, comme une véritable colonie de peuplement.

A quoi cela tient-il ? Quelles en sont les conséquences. Quels sont les remèdes ?

Il y a d'abord le fléchissement de la natalité due à des causes morales et sociales. L'augmentation de la morbidité ensuite, due à des causes ethniques, pathologiques, morales et sociales, enfin la progression du nombre des avortements due à des causes morales et sociales.

Tout cela semble être la conséquence d'une succession d'erreurs, commises dans l'orientation de notre politique sanitaire et sociale, — qu'il s'agit des bien portants ou des tarés, — de la politique de prévention et de soins, à domicile et à l'hôpital.

Nous prétendons lutter contre les fléaux sociaux : alcoolisme, syphilis, tuberculose, et dans le même temps nous propageons l'alcoolisme pour alimenter notre budget, et gaspillons l'argent en œuvres de plein air spectaculaires et abandonnons les familles nombreuses à la promiscuité des taudis.

De telle sorte que nous aggravons les fléaux sociaux au moment même où nous manquons de moyens pour lutter contre eux.

Nous orientons notre politique sanitaire vers la protection des tarés sociaux, physiologiques et mentaux, nous multiplions le nombre des établissements de prévention et de cure pour les tarés sociaux, avec plus de sollicitude pour les fonctionnaires et les fournisseurs que pour ceux qui en sont justiciables.

De telle sorte que nos moyens sanitaires épuisés par la bureaucratie ou le fonctionnarisme, ne nous permettent pas d'orienter la défense sanitaire dans le sens de la lutte contre le taudis, contre l'alcoolisme, contre la sous-alimentation et contre toutes les misères sociales qui ajoutent aux tare héréditaires les tare acquises, et menacent tous les membres du corps social nés sains.

L'inspection médicale des Ecoles épuise en actes administratifs des crédits qui seraient plus utilement employés à la lutte contre la sous-alimentation, contre le taudis et contre la misère vestimentaire.

Nous épuisons nos efforts sanitaires dans des manifestations spectaculaires, au lieu de les appliquer à l'organisation de la lutte contre les causes mêmes du développement des fléaux sociaux.

Les administrations sanitaires tendent à absorber les crédits destinés à protéger la Santé publique, dans le but de leur conserver leurs protecteurs.

Par la faute d'une protection insuffisante de la maternité et de l'enfance, nous n'organisons pas la lutte contre les tare héréditaires à l'heure où elle serait le plus économique et le plus efficace. Nous voyons les enfants sains à toutes les causes de dégénérescence : mauvaise alimentation, taudis, tuberculose, diarrhée infantile qui aggravent le taux de la mortalité-natalité et de la morbidité.

Nous poursuivons un racisme de tarés.

Nous sacrifions les bonnes graines et ensemençons l'ivraie. Ce ne sont point les nécessités sanitaires qui déterminent le nombre, l'organisation et les conditions scientifiques et techniques des établissements de prévention et de soins, mais la mégalomanie de nos politiciens locaux.

La création d'un établissement de prévention et de soins n'est plus une affaire scientifique ou technique, elle ne dépend plus des nécessités sanitaires et sociales. C'est une affaire politique, qui intéresse ceux qui la font subventionner et ceux qui l'administrent.

Nul ne veut tenir compte de cette règle que le nombre et l'aménagement

ment des établissements de prévention et de soins doit être proportionné aux besoins des malades et aux nécessités de la population.

On ne veut pas se rendre compte que le nombre de lits doit dépendre uniquement des besoins et que les prix de journées d'hospitalisation augmentent suivant que les lits sont occupés ou inoccupés.

On ne veut pas se rendre compte avant de construire ou d'aménager un hôpital que si l'on multiplie le nombre des hôpitaux au delà des besoins, le nombre de lits inoccupés augmente dans chaque hôpital. On ne veut pas voir qu'au fur et à mesure que le nombre des lits inutiles ou inoccupés augmente dans chaque hôpital, les prix de journées augmentent proportionnellement. Mais si les lits sont inoccupés la technicité s'en ressent et devient onéreuse ou impossible et la qualité des soins s'affaïsse. Enfin, l'équipement scientifique et technique de tout hôpital exige une sélection des praticiens conforme aux exigences de la spécialisation médico-chirurgicale. Cette sélection et cette spécialisation ne sont permises qu'à un hôpital disposant d'une population suffisante de malades et de ressources permanentes correspondantes.

Les hôpitaux ont un rôle à jouer dans la lutte contre la morbi-natalité, contre la morbidité et contre la mortalité maternelle et infantile.

Pour assurer la protection des mères et des filles-mères on a eu recours à des mesures générales : protection de la famille, entraide aux familles nombreuses, protection médicale prénatale et post-natale. A côté des mesures préventives et défensives, les tribunaux poursuivent leur effort répressif.

Pour assurer la protection des filles-mères on songe à la mise en œuvre de la responsabilité paternelle, à la mise hors de cause de l'avortée qui dénonce l'avorteur ou l'avorteuse. Ce sont là des mesures qui sortent du cadre de cet exposé.

Certains conseils généraux ont autorisé certaines maternités à recevoir les filles-mères sous le régime de la gratuité et de l'anonymat. Malheureusement les établissements et le Corps médical n'ont pas suffisamment soutenu ces institutions de leur propagande auprès des filles-mères.

Il convient d'aller plus loin.

Il faut demander aux Conseils généraux de s'intéresser plus activement à la protection maternelle et infantile. Ils doivent accorder d'autres avantages et d'autres garanties aux filles-mères admises dans les maternités sous le régime de la gratuité et de l'anonymat.

Il faut que les Conseils généraux décident d'accorder aux filles-mères qui n'abandonnent pas leurs enfants à l'Assistance publique, le bénéfice de la prime que l'Assistance publique garantit aux institutions ou aux personnes qui prennent en garde les enfants abandonnés de la naissance à quatre ans.

Nous tenons à rendre hommage à l'œuvre déjà réalisée par le Conseil général du Lot, sous l'active impulsion de son Président, M. de Monzie. Nous savons pouvoir compter sur leur concours.

De son côté, la Commission administrative de l'Hôpital, soutenue par son Président, M. de Monzie, compte prochainement prendre de nouvelles initiatives pour poursuivre l'œuvre déjà entreprise et réalisée en faveur de la protection maternelle et infantile et de la lutte préventive contre l'avortement.

Mais, sur ce point, nous devons laisser la parole à M. de Monzie et à la Commission administrative de l'Hôpital de Cahors pour faire appel aux concours publics et privés en vue de poursuivre et de parfaire une institution mise au service du bien public.

Paul GARNAL, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique.

# Chronique du Lot

## Pour les sinistrés agricoles de 1938

Nous avons déjà signalé les démarches faites par M. René Besse, auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour activer le règlement des allocations de solidarité dues aux agriculteurs du département dont les récoltes ont été endommagées par les gélées du printemps de 1938.

Nous publions ci-dessous une lettre adressée par M. Queuille, ministre de l'Agriculture au député de Cahors :

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez bien voulu appeler de nouveau mon attention sur les agriculteurs du département du Lot qui ont sollicité des allocations de solidarité au titre des gélées de printemps de 1938.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que mes services poursuivent l'examen des demandes, au nombre de 20.000 environ, présentées par les agriculteurs auxquels vous vous intéressez. La décision attributive d'allocations interviendra dans le courant du mois de septembre prochain, et je ne manquerai pas, le moment venu, de vous en aviser.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. » — Le Ministre de l'Agriculture. Signé : QUEUILLE.

## POUR LES BATTAGES

On nous communique :

Une délégation du syndicat des entrepreneurs de battages a été reçue le 1<sup>er</sup> juillet par M. le Directeur des Services agricoles et M. le Président de la Chambre d'agriculture du Lot.

Les délégués de ce syndicat, qui avaient établi le prix de revient d'une heure de battage, demandaient l'accord des représentants des agriculteurs pour les prix des battages qu'ils se proposaient d'appliquer pour la campagne 1939.

Le prix de revient d'une heure de battage étudié dans tous ses détails et en tenant compte de l'amortissement en 15 ans d'un matériel de moyenne culture s'élevait à 57 fr. 50 sans ficelle (compte non tenu du bénéfice de l'entrepreneur) et le prix demandé par le syndicat pour une heure de battage était de 75 fr. (sans ficelle) représentant le prix de revient et le bénéfice de l'entrepreneur.

Après une cordiale discussion de près de deux heures, les deux parties ont adopté les prix ci-dessous pour la campagne 1939.

**Prix d'une heure de battage :** matériel moyenne culture, sans ficelle : 70 fr. avec ficelle, 80 fr. Matériel petite culture, sans ficelle : 65 fr. avec ficelle, 73 fr. Prix pour le battage d'un hectolitre de grains, sans ficelle : 6 fr. avec ficelle, 7 fr. (Communiqué de la Chambre d'agriculture du Lot, 21-7-39).

## Agrégation

Notre compatriote M. Jean Bonnafous, professeur au lycée de Sète, vient d'être reçu définitivement à l'agrégation d'espagnol. Nos félicitations à M. Bonnafous, qui est originaire de Cahors.

## Armée

M. Espinasse, sous-lieutenant de réserve de l'infanterie coloniale à la 17<sup>e</sup> région, est promu lieutenant.

## Ecole militaire d'administration

Sont admis à l'école militaire d'administration de Vincennes, les candidats de la 17<sup>e</sup> région dont les noms suivent : Chalou, Chapuset, Istria, Laborde, Lafont, Soles, Vilat, maréchaux des logis ; Daudé, Lahille, Tixader, sergents-chefs ; Hélip, Maury, sergents.

## P. O. Midi

M. Léopold Lagrosse, facteur à Caussade, est nommé chef de station à Thérac (Lot).

## Violent incendie

Un violent incendie s'est déclaré à Cayzac, près Dégagnac. Une grange, contenant 200 quintaux de foin et du matériel agricole, appartenant à M. Marcel Bachaud, a été la proie des flammes.

La maison d'habitation a pu être sauvée à grand-peine car l'eau faisait défaut.

Les dégâts s'élèvent à 40.000 francs environ. On ignore les causes du sinistre.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY  
13, rue du Bac, 7

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 26, SAMEDI 29  
DIMANCHE 30 JUILLET (en soirée)  
DIMANCHE (matinée)

Gaby MORLAY et Jules BERRY  
DANS

Un déjeuner de Soleil  
d'après la pièce d'André Birabeau  
EN COMPLEMENT

Réservistes improvisés

## A Gramat

### CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE OVINE DES CAUSSES DU LOT A GRAMAT LE 27 AOÛT 1939.

A Gramat, berceau d'élevage de la race ovine locale, se tiendra le 27 août le concours spécial de la race ovine des Causse du Lot.

Ce concours est doté de subventions importantes : 2.900 fr. du Ministère de l'Agriculture ; 4.000 fr. du Conseil général du Lot ; 4.000 fr. de la Chambre d'agriculture ; 200 fr. de la ville de Gramat ; d'un objet d'art d'une valeur de 400 fr. offert par l'Union ovine de France et de médailles du Ministère de l'Agriculture.

Des sujets d'une race nettement fixée, parfaitement adaptés aux sols maigres et secs appréciés par les cultivateurs des régions riches pour le croisement industriel seront exposés.

Les éleveurs désirant faire concourir des animaux reproducteurs de la race précitée doivent se faire inscrire dans les Mairies ou à la Direction des Services agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors, avant le 21 août. Pour pouvoir participer au concours l'inscription est obligatoire.

Les exposants peuvent présenter des béliers adultes antenais et agneaux et des brebis adultes antenaise ou agnelles. Les femelles devront former des lots de 10 têtes ou de 5 têtes.

Les animaux présentés devront avoir été tondues dans le courant de l'année, sauf les agneaux et les agnelles. Les bêtes qui ne seraient pas tondues ou qui seraient farcées ne pourront être classées.

Ils doivent appartenir aux exposants et se trouver en leur possession depuis 6 mois avant l'époque du concours.

Les animaux régulièrement inscrits avant le 21 août devront être installés sur les lieux du concours de 7 h. à 8 h. 45 (heure légale). Tout retard entraîne l'exclusion du concours.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

**Vol.** — Le nommé Noël Igarza, manœuvre à Figeac, pénétra dans un débit de tabac et s'empara d'une somme de 200 francs. Il est condamné à 40 jours de prison et à 16 francs d'amende.

**Violences.** — Le nommé Michel Rovaris, de nationalité italienne, cultivateur à Castelnaud, est poursuivi pour violences contre sa femme. Mais il affirme n'avoir pas frappé sa femme, qu'il l'avait simplement bousculée. Rovaris est relaxé.

**En défaut.** — Pour défaut de visa de carte d'étranger, le sieur Pereira, sujet portugais, est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

**Défait de renouvellement de carte.** — Pour défaut de renouvellement de carte d'identité, le nommé Santos, sujet portugais, manœuvre à St-Cirq-Lapopie, est condamné à 2 mois de prison avec sursis.

**Chasse sans permis en temps prohibé.** — Le nommé Jammes, de Montcuq, a été surpris par les gendarmes, alors qu'il surveillait des collets. Il est condamné à 50 fr. d'amende avec sursis, au paiement d'un permis général : les lacets sont confisqués.

**Infraction au code forestier.** — M. Momméja, cultivateur à Marminiac, a allumé du feu à 200 mètres d'un bois. Il est condamné à 16 fr. d'amende.

**Usurpation de marque déposée.** — M. Humbert, dépositaire de bière à Cahors, est poursuivi pour usurpation de marque déposée et concurrence déloyable, par MM. David, Roux, Henras. Au moment d'une livraison de bière au Foyer du Soldat du 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, il fut accusé d'avoir vendu la bière dans des canettes portant la marque de leurs maisons. Ils demandent 5.000 fr. chacun de dommages-intérêts.

Après plaidoirie de M. Lacaze, pour M. Humbert, et de M. Tassart, pour la partie civile, le tribunal renvoie le jugement à quinzaine.

### Cour d'appel d'Agen

La Cour d'appel d'Agen a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Cahors, condamnant Rouère et Cabridens à 15 mois de prison. Mais elle a supprimé l'interdiction de séjour prononcée contre Cabridens.

### Battue aux sangliers

Une battue aux sangliers a été organisée, ces jours derniers, par les soins de M. Louis Fontanille, lieutenant de louveterie à St-Céré et M. Lacarrière, éleveur à Thémines.

Au cours de cette battue, il a été abattu 2 jeunes marccassins pesant 30 kilos chacun, environ.

### Pigeon voyageur

M. Lapergue, garde-chasse à Corn, a recueilli dans sa grange un pigeon voyageur portant à ses deux pattes une bague caoutchouc numérotée à l'extérieur 551, U et à l'intérieur 334, plus une bague argent à la patte droite où on lit : 146. N U T P. 36 E.H.L. Sur son aile gauche on lit : 191 Edga Hills F.L. 5. 23 Macdonald, S.P. Liverpool 131.

### Auto contre moto

Samedi, une auto conduite par M. Bachelard, venant de Dégagnac, est entrée en collision, près de Faycelles, avec une motocyclette, pilotée par M. Bonhoure Raymond, 25 ans.

M. Bonhoure, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital de Figeac. Son état est grave.

## CAHORS

### LE SOUTIEN MUTUEL

#### CETTE BELLE ET GRANDE ŒUVRE MUTUALISTE A TENU SON CONGRÈS A CAHORS

Cette belle association, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, groupe actuellement plus de 100.000 adhérents répartis dans toute la France. Magnifique succès de l'esprit fraternel dû aux efforts obstinés d'un instituteur lotois, M. Foissac, qui en fut l'initiateur et le patient organisateur. Continué par M. Doumerc, le très dévoué et distingué directeur de l'École du boulevard Gambetta à Cahors, qui en est l'actuel président.

Le Soutien Mutuel a tenu son Congrès annuel dans notre ville samedi et dimanche. Plus de 300 congressistes se sont trouvés réunis dans notre ville, venus de toutes les régions françaises. Et nous devons tout de suite rendre hommage aux soins diligents de M. Doumerc, grandement aidé par notre ami, M. David, pour la parfaite organisation de cette importante manifestation.

Elle commença par une promenade à travers Cahors sous la direction éclairée de M. Irague, proviseur honoraire du lycée Gambetta, président du Syndicat d'initiative. C'est assez dire que les richesses architecturales de notre cité furent présentées avec la compétence qu'il fallait pour les mettre en valeur.

Une réception amicale eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville. M. Calvet, premier adjoint au maire, en termes simples et délicats, souhaita la bienvenue aux congressistes. Dans une allocution charmante M. Gout, vice-président du Soutien Mutuel, remercia la municipalité et dit la vive impression produite sur lui et ses camarades par la visite de Cahors.

#### Le banquet

Près de 350 convives assistèrent ensuite au banquet servi dans le réfectoire du lycée Gambetta que M. Yviqvel avait aimablement mis à la disposition des mutualistes.

À la table d'honneur, notons la présence de M. le docteur Calvet, adjoint au maire, qui présida, MM. Doumerc, directeur d'école à Cahors ; Cabouat, préfet du Lot ; Coumes, économiste du lycée Gambetta ; Mme et M. Foissac, l'un des promoteurs du mouvement mutualiste ; Mmes Moreau, Gautheron (Saône-et-Loire) ; Mlle Vincent (Bouches-du-Rhône) ; M. Gambier (Aude), et les membres du conseil d'administration du Soutien Mutuel ; M. Astorg, l'un des promoteurs de l'œuvre, secrétaire général du Syndicat des instituteurs et institutrices du Lot ; M. David, secrétaire du S.M. ; M. Gout, membre du bureau de la Société, etc...

Menu excellent et copieux, parfaitement préparé et bien servi par l'hôtel du Midi ; vins de vieux Cahors hautement appréciés par les convives ; cordialité et gaieté du meilleur ton, fut tel que repas qui préparait parfaitement les esprits à l'éloquence des discours.

Ceux-ci d'ailleurs ajoutèrent à tous leurs autres mérites celui d'être brefs. M. Doumerc, dans une allocution de forme charmante, salue les congressistes, remercie les personnalités présentes : M. le Préfet du Lot, M. Calvet et la municipalité cadurcienne dont la collaboration est si cordiale, l'administration du lycée que représente ici avec la meilleure grâce l'excellent économiste M. Coumes. Puis il exalta les mérites du beau Quercy, ceux de la ville où naquit Gambetta et, en quelques traits, marqua la physionomie de ce Congrès amical et fraternel. Puis, en termes émus et vigoureusement applaudis, M. Doumerc rappela que le Lot fut le berceau du Soutien Mutuel dont il célèbre le magnifique développement dû à l'ardente et tenace impulsion de M. Foissac auquel il présente l'hommage et exprime la reconnaissance des 100.000 mutualistes aujourd'hui rassemblés dans cette magnifique association. Enfin, après avoir regretté l'absence de M. de Monzie retenu à Paris par les devoirs de sa charge ministérielle, il lève son verre aux congressistes, à leurs familles, à la prospérité du Soutien Mutuel.

M. Gout, vice-président, interprète le sentiment de tous les congressistes, en remerciant M. Doumerc et le bureau pour la parfaite organisation du Congrès. Il dit combien tous ses camarades ont été touchés par la bonne grâce et la cordialité de l'accueil qui leur a été fait par la population autant que par la municipalité et l'administration du lycée. Après avoir salué M. Foissac et les pionniers de la première heure, il termine en buvant au Soutien Mutuel, symbole d'union et de solidarité.

M. le docteur Calvet, au nom de la municipalité, transmit aux auditeurs les vifs regrets de M. de Monzie, maire de Cahors, qui eût voulu recevoir lui-même les membres du Soutien Mutuel. Il aurait été heureux, a-t-il écrit, de se trouver avec des amis et des gens de cœur. M. le docteur Calvet dit ensuite combien il admire l'esprit qui anime le Soutien Mutuel et le

## UN DÉJEUNER AU LYCÉE GAMBETTA

Le 13 juillet, après la distribution des prix, un déjeuner intime réunissait, dans le réfectoire du lycée Gambetta, MM. Sassi, secrétaire général de la Préfecture du Lot, Lacaze, président de l'Association des anciens élèves du lycée, Bégou, inspecteur d'académie, Yviqvel, proviseur du lycée, Coumes, économiste, Soulié, sous-économiste, Cancès, surveillant général, Mirouze, président de l'Amicale des professeurs du lycée, Cazard, professeur de quatrième, les maîtres d'internat du lycée, et enfin, les musiciens de l'Orchestre symphonique groupés autour de leur chef infatigable, M. Gustave Barreau.

Un menu des plus fins, dû à l'attention éclairée de M. l'économiste, fut servi d'une manière impeccable.

Au champagne, M. le Proviseur eut un mot aimable pour chacun des convives qu'il remercia de leur collaboration qui ne faillit pas dès que notre vieux lycée a besoin d'eux. Ensuite c'est Maître Lacaze qui, dans une allocution d'une bonhomie charmante, empreinte, peut-être, d'une pointe de mélancolie, évoqua son long passé à la tête de l'Association des Anciens Elèves du lycée. Puis, dans une brillante improvisation, M. l'inspecteur d'académie nous dit tout ce qui l'attachait à notre beau département ; il exprime sa gratitude à tous ceux qui, quelle que soit leur sphère, apportent leur aide et leur dévouement à la grande œuvre qu'il a entreprise. Enfin, M. Sassi nous fait part de la joie qu'il a ressentie de recevoir le redoutable honneur de présider, si jeune encore, la distribution des prix du lycée.

Toasts et menu : tout fut de la plus haute qualité. L'année scolaire pouvait-elle s'achever de façon plus sévère au lycée Gambetta ? — J. F.

#### Agrégation d'anglais

Nous annonçons dernièrement que notre compatriote, Maurice Grangé, venait d'être déclaré admissible à l'agrégation d'anglais.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il est maintenant définitivement reçu. Nous lui exprimons bien cordialement nos amicales félicitations.

#### Bal public

Dimanche soir, un bal public, organisé par l'Etoile sportive, à l'occasion des courses de bicyclettes, a eu lieu, sur le boulevard, devant le café des Américains.

De nombreux couples prirent part aux diverses danses qui étaient jouées par un pick-up. Le bal, qui ne prit fin qu'à minuit, obtint un beau succès.

#### Stationnement interdit

Contrairement à ce qui est dressé à M. Antoine Lantuéjoul, chauffeur à Paris, pour avoir laissé son auto en stationnement dans un endroit interdit sur le territoire de la commune de Payrac.

#### Auto dans un fossé

Mercredi, une auto de tourisme qui se dirigeait vers Cahors a culbuté dans un fossé, près d'Arcambal.

Une dame qui se trouvait dans la voiture a été grièvement blessée à la tête. Elle a reçu les soins de M. le D<sup>r</sup> Besse.

#### Vol

Le jeune G. L., 16 ans, apprenti mécanicien, a soustrait une somme de 500 francs du portefeuille de son camarade d'atelier. Plainte a été portée. G. L. a été conduit au Parquet samedi. Il a été laissé en liberté provisoire, mais il sera poursuivi.

#### Arrestation

Le nommé Dommarq, représentant de machines à écrire, condamné à 4 mois de prison par le tribunal correctionnel de Cahors, a été arrêté à Bayonne, et transféré à la prison de Cahors.

M. ROBIN, Chirurgien-Dentiste, à Cahors, informe sa clientèle que son Cabinet dentaire est transféré, 1, rue Hautserre (côté Magasin des Tabacs).

magnifique développement de cette œuvre, née dans le Lot et étendue à toute la France, grâce au développement des Foissac, des Astorg, des Doumerc, des Boissy... Il termine en disant — et cette déclaration est saluée par une longue ovation — qu'une distinction justement décernée à M. Foissac viendra bientôt consacrer la haute valeur de son œuvre et le grand mérite de son initiateur.

C'est sous l'heureuse impression causée par les paroles de M. Calvet que prit fin ce banquet amical. Après quoi les convives se rendent à la séance plénière du Congrès.

#### Le concert

Un charmant concert a été donné au théâtre municipal en l'honneur des Congressistes, avec le généreux et précieux concours du Cercle musical, sous la direction de M. Bourjade, toujours prêt à donner son concours.

On y applaudit les excellents artistes : M. Jean Lafargue, premier prix du Conservatoire de Toulouse ; Mme Crassac ; M. et Mme Bourrières, toujours si appréciés ; Mlle Suzanne Bequet ; M. Cossé, premier prix du Conservatoire de Toulouse ; un groupe ravissant de danseuses. Avec son talent habituel, Mme Bourjade tenait le piano d'accompagnement.

Les chœurs du Cercle musical chantèrent, comme ils savent le faire, les Echos du Quercy.

Pour tous les succès fut grand et le public se retira ravi de cette charmante soirée.

## CONCERT PUBLIC

La fanfare des Petits Orphelins de Saint-Georges-de-Lisle à Saint-Fraimbault (Mayenne) sera de passage à Cahors, vendredi prochain 27 juillet 1939.

A cette occasion, elle donnera un concert au kiosque des Allées Fénélon, le même jour à 13 heures, sous la direction de son chef-fondateur, M. Pierre Jouane.

La fanfare des Orphelins de Saint-Georges-de-Lisle est une des attractions les plus curieuses qui se peuvent voir.

Elle est composée de 50 petits musiciens, tous âgés de cinq à douze ans et peut se dire sans conteste « La plus jeune fanfare de France ».

Ses deux sous-chefs ont dix et onze ans ; son « grosse-caisse » le plus petit, presque six ans.

Les instruments dont ils jouent ne sont pas d'un modèle réduit ou fabriqué spécialement pour eux : ce sont exactement les mêmes que les cuivres employés dans les musiques civiles et militaires.

Ces petits musiciens n'exécutent pas seulement des pas-redoublés, ils interprètent sans en trahir la forme, avec goût et talent, des œuvres dont certaines portent le nom de Mozart, Beethoven et Gluck. Partout, la fanfare de Saint-Georges-de-Lisle se fait entendre avec grand succès devant un auditoire qui attiré d'abord par un sentiment de curiosité manifeste bientôt son admiration pour la précoce virtuosité de ces petits artistes.

Le public cadurcien ne manquera pas d'assister nombreux à ce concert, ce sera la meilleure façon de remercier cette phalange de jeunes musiciens et son directeur d'avoir choisi Cahors comme étape à leur randonnée. — [Communiqué].

#### Vol de bicyclette

M. Brugnon, entrepreneur de maçonnerie à Figeac, avait prêté sa bicyclette à un de ses ouvriers, nommé Albert Tillet. Celui-ci est parti avec la bicyclette et n'a pas reparu. On ignore où il s'est rendu. Plainte a été portée.

## Les Sports

### La grande course cycliste

La grande course cycliste organisée dimanche à Cahors, par la Société cycliste l'Etoile sportive a obtenu un beau succès.

A 14 heures précises, le départ fut donné aux 41 concurrents, en présence d'un nombreux public sur le Boulevard, devant le monument Gambetta. Des primes nombreuses étaient offertes par les commerçants.

Le circuit était le suivant : Boulevard, place Thiers, avenue Freycinet, avenue Jean-Jaurès, rue Wilson, quai Cavaignac, Boulevard Gambetta, il était de 150 kilomètres.

Sur tout le parcours, les spectateurs étaient échelonnés et manifestaient, par leurs applaudissements, leur satisfaction à l'égard des coureurs.

Le service d'ordre était assuré par des membres de l'Etoile sportive et il faut bien convenir qu'il fut tout à fait satisfaisant. Pas le moindre accident ni incident, durant toute la course qui prit fin à 17 h. 30.

Ce fut une course menée à vive allure, toujours très animée, qui obtint un beau succès. Les organisateurs méritent de vives félicitations.

Voici les classements : 1. Estève (Montauban) ; 2. Weiss (Auch) ; 3. Martino (Montauban) ; 4. Londero (Cahors) ; 5. Berrendéro (Pau) ; 6. Wreczionno (Brive) ; 7. Bonamy (Bergerac) ; 8. Verdu (Montauban) ; 9. Rolland (Paris) ; 10. Debenne (Paris).

Jeunes : 1. Rovaris ; 2. Leymond ; 3. Pierre Robert ; 4. Rougier ; 5. Barres ; 6. Lafarge.

## Arrondissement de Cahors

### St-Denis-Catus

**Carnet blanc.** — Nous apprenons le mariage, à la mairie de Montauban, de Mlle Jeanne-Marie-Noémie Lagrange, professeur adjoint au lycée Michelet, originaire de Cahors, avec M. Roger Delbrel, notre sympathique receveur des P.T.T.

Aux nouveaux époux nos bien cordiales félicitations et nos plus sincères vœux de bonheur. — E. S.

### Marminiac

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote M. Ernest Destrels, négociant en vin, décédé à Paris, où il résidait.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Lalbenque

**Promotion violette.** — Nous avons appris avec plaisir que Mme Vidallac, née Colette Brugel, venait d'être promue officier de l'Instruction publique. Mme Vidallac, ancienne normalienne, sortie première de sa promotion, donne sans bruit, depuis 32 ans, à Lalbenque, toute la mesure d'une institutrice consciencieuse et dévouée. Nos sincères félicitations.

### Luzech

**Accident du travail.** — M. Pierre Austruy, ouvrier de l'entreprise Fernandez, travaillant aux réparations de l'usine électrique, a été blessé, au cours de son travail, par une poutre qui lui est tombée sur un pied. La chaussure fut perforée et le pied porta une blessure pénétrante.

Le docteur Vidal a prescrit 15 jours de repos.

**Russe peu délicat.** — Le nommé Thomas Pismenko, sujet russe, ouvrier agricole chez M. Poujade, propriétaire à Cels, commune de Parnac, vient d'être arrêté, à la suite d'une plainte à la gendarmerie qui ouvrit aussitôt une enquête qui a révélé les faits suivants :

M. Poujade, mutilé de guerre, ne pouvait s'occuper de l'exploitation de sa propriété. C'était sa femme, née Caminade, qui le remplaçait aidée du domestique russe. Mme Caminade étant décédée il y a quelques jours, le domestique se considéra immédiatement comme régisseur, voire même héritier et, partant, le maître.

Aussi bien Pismenko s'empara de divers objets qui l'intéressaient et les déposa en divers endroits où il les croyait en sûreté. D'autre part, dans la nuit du 20 au 21, le Russe emmena une paire de boucs et le chien de la maison pour les vendre. Il trouva un acquéreur imprudent pour les boucs, mais le chien rentra à la propriété.

L'enquête habilement conduite par le chef de brigade aboutit à l'arrestation de Thomas Pismenko qui devra rendre des comptes avant d'être conduit à Cahors.

On parle de la disparition de titres divers représentant une forte somme. Cette affaire importante promet, dit-on, des surprises. L'enquête continue et nous tiendrons nos lecteurs au courant.

**Naissance et décès.** — Nous apprenons la naissance d'un garçon chez les époux Boissel, avenue Uxellodunum et en même temps son décès survenu douze heures après.

Nous présentons à Mme et M. Boissel, nos condoléances attristées.

**Accident.** — Nous avons appris avec peine que Mme Vve Vidilles, en vacances dans sa propriété de la Douve, avait fait une chute dans le sous-sol de son habitation et s'était fracturé un bras.

La réduction de la fracture a été opérée. Nous souhaitons à Mme Vidilles, un prompt rétablissement.

**L'affaire de Cels.** — Nous avons annoncé l'arrestation du sujet russe Thomas Pismenko, ouvrier agricole chez M. Poujade, propriétaire à Cels, commune de Parnac.

Pismenko, interrogé par les gendarmes, avoua avoir vendu les boucs de son patron pour une somme dérisoire. Mais il se défendit d'avoir détourné ses effets, soit des valeurs, soit des espèces.

Or, on a constaté la disparition de plusieurs objets, d'un livret de caisse d'épargne, et d'un nombre important de bons de la défense nationale.

L'enquête, qui se poursuit activement, éclairera sans nul doute cette affaire assez compliquée. Espérons que coupables et complices, s'il y en a, n'échapperont pas à la justice.

Pismenko, conduit au Parquet de Cahors, samedi dernier, fut, après interrogatoire, laissé en liberté provisoire.

### Cambayrac

**Chute grave.** — Le jeune Chouzeaux, du bourg, fit une chute du haut d'une murette. Il tomba si malencontreusement qu'il se fractura l'avant-bras gauche.

Un repos d'un mois sera nécessaire au rétablissement du blessé.

### Montcuq

**Garderie d'enfants.** — Le Conseil décide qu'une garderie d'enfants fonctionnera au cours des prochaines grandes vacances dans les mêmes conditions où elle fonctionna en 1938. » Telle est la décision prise par la municipalité de Montcuq dans sa séance du 25 juin dernier.

En conséquence, une garderie d'enfants, garçons et filles, fonctionnera dans les dépendances de l'école de garçons, du 1<sup>er</sup> août inclus au 15 septembre inclus. Y seront admis tous les élèves de la classe enfantine et les enfants d'âge scolaire de 6 ans à 9 ans.

Comme les années précédentes, la garderie sera assurée par Mme Elisa Gaches, Vve Dellord.

**Carnet rose.** — Nous venons d'apprendre avec un bien vif plaisir la naissance d'un gros garçon prénommé Jean-Claude, deuxième enfant de Mme et M. Georges Hugon, les sympathiques patrons du grand café du Boulevard, à Montcuq.

Nos bien affectueuses félicitations à l'heureux papa et tous nos vœux pour la santé du bébé et de sa jeune maman.

« Abal à la rebiero, Doundaino la, doundaino. Se la n'camp à séga Doundaino la, la, la, la. »

Le rythme allait avec le mouvement imprimé à la faucille par le bras et donnait de la force aux travailleurs. Se regrettons rien. Disons seulement avec le poète :

« Tout ça, c'était bien beau ; C'est bien fini, tout ça. »

Le paysan, je dirais le travailleur de terre, ne demande qu'à pouvoir vendre sa récolte de blé.

**Accident.** — Mme Vve Rajade, restauratrice à Saux, est tombée, si malencontreusement, qu'elle s'est foulée un bras. Cet accident l'a mise dans une immobilité absolue.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement pour qu'elle puisse continuer son travail.

**Puy-l'Evêque**  
Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> Rouma. Il a ratifié une admission d'urgence à l'assistance médicale gratuite, donné un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches ainsi qu'à une demande d'allocation militaire.

Un legs en faveur de notre Hospice a été rejeté en raison des frais plus élevés que la valeur du legs.

Il ratifie la délibération de la commission de l'Hospice qui consent à M. Delcayrouse la vente d'une petite parcelle de terrain.

La solution relative à la participation de la commune aux frais de visite médicale des écoles est ajournée.

L'assemblée décide de maintenir pour 1940 le remplacement de la taxe des prestations par celle de la taxe vicinale.

Le Conseil municipal adresse des félicitations à M. Gipoulou, adjoint, conseiller d'arrondissement, pour le vœu qu'il a émis au Conseil d'arrondissement en faveur de la construction du canal des deux mers.

Il décide de faire réparer la toiture de l'église de Puy-l'Evêque et d'effectuer les réparations nécessaires à l'école de garçons. Il procède au tirage d'obligations des emprunts de l'abattoir, adduction d'eau et pont suspendu.

Sont sortis les numéros ci-après : Abattoir : 49, 6, 36, 56, 8, 22, 88, 85, 84.

Adduction d'eau : 120, 124, 150, 149, 56, 156, 114, 168, 69, 97, 188, 21, 130, 167, 166, 37, 25, 135.

Pont suspendu : 85, 96, 109, 35, 50, 61, 68, 46, 126, 44, 111, 3, 138.

Il vote ensuite le budget supplémentaire pour 1939 et le budget primitif pour 1940.

**Duravel**  
Tirage d'obligations emprunt 1927. — Il a été procédé dimanche 23 courant, à la mairie, à 10 heures, au tirage de 6 obligations de l'emprunt communal de 1927, amortissables.

Ces numéros 99, 29, 34, 2, 66 et 76 sont sortis au remboursement. Les porteurs de titres qui n'étaient pas présents au tirage peuvent se faire payer à la perception.

**Perception.** — M. Escande, notre percepteur, vient d'être nommé à Lalbenque (Lot).

Tout en regrettant son départ, nous le félicitons pour cet avancement qui nous prive de ses fonctions qu'il accomplissait avec affabilité et bienveillance. Son remplaçant vient de la Marne.

**Soirée récréative.** — Nous sommes heureux d'annoncer que les anciens et anciennes élèves des écoles de Duravel organisent, pour le samedi 29 et le dimanche 30 juillet prochains, en soirée, à 21 heures (légal), dans la grande salle des fêtes de la Mairie, deux séances récréatives au profit de la Caisse des écoles.

Nous croyons savoir que cette fois encore rien n'a été négligé pour satisfaire la nombreuse assistance prévue : on chantera, on rira, on applaudira de bon cœur nos jeunes artistes, etc... on aura une surprise inédite à Duravel.

La location gratuite pour les deux

séances est dès maintenant ouverte chez M. Turenne, apparteur communal.

Soyez prudents en retenant vos places.

**Révisions foncières bâties.** — Les habitants de la commune sont prévenus qu'il doit être procédé à la révision foncière des propriétés bâties.

A cet effet, des imprimés avec notice explicative sont à la disposition des intéressés au secrétariat de la Mairie.

Les dits imprimés doivent être remplis obligatoirement par tous les propriétaires d'immeubles, et remis à la Mairie avant le 31 août au plus tard, sous peine d'amende.

**Mariage.** — Lundi a été célébré, dans la plus stricte intimité, en raison de deuil, le mariage de Mlle Lucienne-Marie-Louise-Georgette-Madeleine Valadié, fille de Mme et M. Charles Valadié, négociants, avec M. Daniel-Pierre-Germain Denuc, contrôleur des Lois Sociales à Bordeaux, fils de Mme et M. Denuc, Maire de Soturac.

A la mairie, à l'issue de l'union, M. Cax, adjoint au maire, a, dans une allocution tout empreinte de cordialité, félicité les jeunes époux et leurs familles et exprimé ses souhaits de bonheur.

La quête au profit de la Caisse des écoles a rapporté 39 francs. En outre, M. Valadié a fait don de 100 francs au Bureau de Bienfaisance et 50 fr. à la Caisse des écoles, ce dont nous remercions au nom des bénéficiaires malheureux et des enfants.

L'église était toute ornée de fleurs blanches, de lumière du plus bel effet, et à l'issue de la cérémonie, un défilé d'amis est venu à la sacristie offrir ses vœux de bonheur au jeune couple et ses compliments aux parents.

**Esclauzels**  
La fête votive. — Dimanche 30 juillet aura lieu comme tous les ans la fête du Mazet. Afin de donner à cette fête le plus d'entrain possible, le comité organise diverses distractions : jeu de quilles, tombola, concours de beauté, illuminations, etc...

Le comité invite toute la jeunesse environnante et le meilleur accueil leur est réservé. — Le comité.

**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
Faculté de droit. — M. Henri Fontanges est définitivement reçu avec la mention bien aux épreuves de la deuxième année de droit.

M. Fontanges a été également reçu, avec la mention bien, au certificat de sciences pénales devant la Faculté de Toulouse.

M. Pierre Souquière a été reçu à la troisième année de droit, avec la mention très bien. Il a mérité aussi les félicitations du jury.

Nous leur adressons, ainsi qu'à leur famille, nos plus sincères félicitations.

**Faculté de médecine.** — Encore deux beaux succès à l'actif de deux jeunes et sympathiques Figeacois.

M. Emilien Salesses et M. Lucien Besières, tous deux anciens élèves du collège Champollion ont été brillamment reçus à la première année de médecine devant la Faculté de Toulouse.

Sincères félicitations.

**Succès classiques et universitaires.** — Nous avons appris avec un plaisir tout particulier, le brillant succès de notre jeune compatriote, Mlle Anne-Marie Lamand, fille de Mme et de M. Louis Lamand, le distingué journaliste parlementaire, définitivement reçue à la première partie du baccalauréat (section A), avec mention bien.

Nous adressons à la jeune lauréate et à sa famille l'expression de nos bien sincères félicitations.

**Admission à l'école normale.** — Dans la liste des candidates définitivement reçues au concours de l'école normale d'institutrices de Cahors, nous avons été heureux d'y trouver le nom de notre jeune compatriote Mlle Georgette Lavergne, élève de l'école primaire supérieure de Saint-Céré, qui y figure en très bon rang.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères félicitations.

**Concours d'agrégation.** — M. Jean Bonnafous, professeur au collège de Sète,

vient d'être reçu à l'agrégation d'Espagnol.

M. Jean Bonnafous est le frère de M. Bonnafous, adjoint technique des Ponts-et-Chaussées.

Nos vives félicitations.

**Succès scolaire.** — C'est avec un réel plaisir que nous avons appris le succès définitif de notre jeune compatriote, M. Marcel Larnaudie, ancien élève du Collège Champollion, à la deuxième partie du baccalauréat de mathématiques avec mention assez bien.

Nous lui adressons nos compliments en les étendant à son père, M. Paul Larnaudie, le sympathique ingénieur des Travaux publics, en résidence à Toulouse.

**Succès scolaires.** — Mlle Mouly, fille du sympathique marchand drapier de la place Champollion, a été définitivement reçue aux épreuves orales de Philosophie.

Mlles Roques et Touze ont obtenu la première partie du baccalauréat, section B.

Toutes trois sont élèves de l'institution Jeanne-d'Arc.

Nous leur adressons ainsi qu'à leurs familles nos félicitations.

**Dans l'enseignement.** — Mme Bouzou, institutrice à Corn, vient d'être élevée à la classe exceptionnelle, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Nos amicales félicitations.

**Dans les postes.** — Nous apprenons que M. Paul Vignoux, ancien commis principal des P.T.T. à Figeac, receveur à Camp d'Avord, vient d'être affecté à Braqueville (Aveyron) en la même qualité.

Nos sincères félicitations pour avoir obtenu le poste de son choix.

**Dans les Postes.** — M. Senizergues, ancien commis principal des Postes à Figeac, récemment nommé à Châteaudun, vient d'être affecté en la même qualité à Limoges.

Nos félicitations à M. Senizergues pour avoir obtenu le poste de son choix.

**A l'octroi.** — A la dernière réunion du Conseil municipal, M. Roger Maruéjols a été nommé brigadier d'octroi en remplacement de M. Lot, décédé.

Nous adressons à M. Roger Maruéjols, qui remplit à la satisfaction générale les fonctions de sous-brigadier, nos bien cordiales félicitations.

**La promotion violette.** — Nous sommes particulièrement heureux de relever, dans le palmarès de la promotion violette, le nom de M. Guillot, inspecteur primaire, nommé officier d'académie.

Sous l'impulsion toujours discrète mais inlassable, et si intelligente de ce jeune chef de l'enseignement primaire, le travail scolaire a connu : encouragement effectif, confiance et renouveau ; les œuvres péris et post-scolaires se sont affirmées et développées.

M. Guillot, directeur de la Société « Les Amis de l'école » de Figeac a tout de suite compris la valeur d'action de ce groupement fondé dans un esprit de sympathie ardente à l'égard du personnel des établissements scolaires laïques et dans un but si louable d'aide et de collaboration.

Le nouveau directeur de la Société a poursuivi l'œuvre de son prédécesseur, le perfectionnant et lui donnant l'importance récemment constatée dans ses diverses manifestations.

Ce début de carrière, aujourd'hui sanctionné par le ruban d'officier d'académie, fait présager le plus bel avenir.

C'est là, nous en sommes persuadés, le sentiment profond de tout le personnel enseignant de la circonscription de Figeac.

**Officiers de l'instruction publique.** — Sont promus dans la circonscription de Figeac : MM. Magné Georges, directeur d'école à Livernon ; Melou, instituteur public à Teyssier (Lot).

**Officiers d'académie.** — Mmes Calmon, Marie, professeur à St-Céré ; Carillon, née Durand, professeur à Figeac ; Cayrol, née Lespinaise à St-Céré ; MM. Evrard Henri, directeur de l'école communale des garçons, à Figeac ; Maury Prosper à Gignac (Lot) ; Mmes Privat, née Andral à Prendignes ; Salesses, née Vidal, à Biars-sur-Cère.

A tous ces lauréats nos bien vives et cordiales félicitations.

**Un beau coup de filet.** — Informé par la rumeur publique qu'une maison de tolérance existait sur la route de la Madeleine, non loin de la maison dite du « grutier », M. Dalbéra, notre sympathique commissaire de police s'y est immédiatement rendu... non en client... mais en curieux.

Il put se rendre compte très vite que l'information était fondée et commença aussitôt ses investigations qui ne furent pas très laborieuses. Mme Charlotte fit des aveux complets, elle déclara son état

civil, dit qu'avant de travailler pour son compte, elle avait été en collaboration à Villefranche avec... Némète, autrefois très connue sur... notre place. Elle fit connaître aussi le prix exigé des clients qui variait selon les têtes entre 25 et 50 francs, et aussi, faut-il le dire, selon qu'on voulait être servi par une « blonde ou une brune ». Plusieurs procès-verbaux ont été dressés pour excitation à la débauche tant à la tenancière qu'à ses complices.

Au nom des pères de famille, nous adressons à M. le commissaire de police de sincères remerciements pour la diligence apportée dans l'instruction de cette affaire qui nous vaudra une séance correctionnelle qui sera très suivie.

**Succès universitaires.** — Nous sommes heureux de féliciter M. Jean Delclaux, de Férêt, ancien élève du collège Champollion, qui a subi avec succès les épreuves de la troisième année de médecine.

**Dans le notariat.** — M. Charles Bédos a été nommé, par décret présidentiel du 23 juin 1939, notaire à Latronquière, en remplacement de M<sup>r</sup> Roussille, décédé.

Il a prêté serment, en cette qualité, devant le tribunal de Figeac.

Que M. Charles Bédos veuille bien accueillir nos souhaits de bienvenue et nos félicitations.

**Mariage.** — Nous apprenons le mariage de Mme Gabrielle-Augustine Genies, épouse de la succursale de la pâtisserie Péfature, rue Gambetta, avec M. Antoine-Elie Grimal, négociant en épicerie à Cahors.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

**Nécrologie.** — Nous avons appris la mort de M. Maniol, à l'âge de 86 ans.

M. Maniol était le père de M. Henri Maniol, le sympathique boulanger de la rue de la Sous-Préfecture.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons aux familles touchées par ce deuil l'expression de nos vives condoléances.

**Pour la création d'un tribunal mixte.** — Sur la proposition de M. Besombes, premier adjoint au maire de Figeac, vice-président de la Chambre de commerce, cette dernière a repris un vœu émis par elle en 1934 et demandant la création, pour juger les affaires commerciales d'un tribunal mixte au siège du tribunal de première instance après duquel il n'existe pas de tribunal de commerce.

Le tribunal mixte comprendrait : comme président, le juge résidant au siège du tribunal civil et comme assesseurs deux commerçants élus dans les mêmes conditions que les membres des Chambres de commerce et les juges des tribunaux de commerce.

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Foire du 22 juillet. — Voici les cours moyens pratiqués :

Beufs de boucherie, 275 à 300 fr. ; quelques rares extras, 310 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail et d'élevage, 280 à 340 fr. les 50 kilos poids vif ; moutons de boucherie, 4,50 à 5 fr. 50 ; agneaux pour la boucherie, 6 à 7 fr. ; extras, 7 fr. 50 le tout le kilo ; porcs de charcuterie, 450 à 480 fr. les 50 kilos ; porcelets, 280 à 350 fr. pièce selon qualité et grosseur ; chevreux, 6 fr. le kilo.

Poulets de grain, 8 fr. ; poules, canards, dindes, 5 à 6 fr. ; lapins, 3 fr. le tout le demi-kilo poids vif ; oisons de 5 à 10 jours, 20 à 25 fr. ; de un à deux mois, 40 fr. ; canetons, 7 à 14 fr. le tout la pièce ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Avoine, 55 fr. le sac de 80 litres ; maïs, 37 fr. le quarteron de 30 litres ; pains de terre, 1 fr. 50 le kilo.

Tomates, 3 fr. ; oignons, 1 fr. 50 le tout le kilo.

Pêches, 3 fr. ;abricots 1 fr. 50, le tout le demi-kilo.

Prochaine foire le 14 août.

**Montfaucon**  
Fête locale. — La fête locale aura lieu les 19, 20 et 21 août, et déjà les organisateurs s'emploient pour assurer le plus vif succès de cette fête.

**Martel**  
Notre société de chasse. — Durant la période de juin 1938 à juin 1939, les membres de la société de chasse « La Saint-Hubert » sont parvenus à détruire 12 renards, 4 blaireaux, 6 buses, 12 faucons, 59 corbeaux, plus

un grand nombre d'autres oiseaux tels que pies et geais.

C'est, comme on le voit, un beau bilan de chasse pour notre excellente société.

**Dégagnac**  
Incendie. — Mardi, vers la chute du jour, un incendie dont les causes ne sont pas connues a détruit une grange appartenant à M. Bachaud, du village du Foussat.

Grâce aux prompts secours accourus du voisinage les animaux ont pu être sauvés. Tout l'immeuble, matériel agricole, charrettes et fourrages ont été détruits.

Les pertes, non encore évaluées, sont importantes.

**Sport-Boules.** — « L'Amicale Boule » de Dégagnac qui s'est qualifiée, au concours de Dégagnac, pour la 2<sup>e</sup> éliminatoire du championnat de France qui a eu lieu dimanche à Egletons (Corrèze), la quadrette Patella a été encore qualifiée pour la 3<sup>e</sup> éliminatoire qui doit avoir lieu à Capdenac (Aveyron).

**Lavercaillère**  
Chute de vélo. — M. Chaumeil, propriétaire de Longudalie, a fait une chute de bicyclette et a reçu de nombreuses contusions. Il souffre également d'une fracture de l'épaule gauche.

M. le docteur Canbornac lui a donné les soins nécessaires par son état qui est assez grave.

**Souillac**  
Obsèques. — Samedi ont été célébrées les obsèques de M. Baptiste Orchassal, préposé d'octroi, décédé à l'âge de 64 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre qui était recouvert de superbes couronnes, parmi lesquelles on remarquait celle des anciens combattants dont faisait partie le regretté disparu.

Nous adressons à Mme Orchassal, à sa fille, Mme Valadier, à son gendre, M. Valadier, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

**Crises de rhumatismes ramenées par les chaleurs**  
Souvent la chaleur ramène les crises douloureuses des arthritiques. Mettez donc fin à vos douleurs en faisant la cure fameuse des cachets Gandol. On sait qu'après avoir éliminé l'acide urique, le Gandol l'empêche de se reformer dans l'organisme ; c'est pourquoi il évite et arrête les douleurs rhumatismales les plus rebelles : migraines arthritiques, gouttes, lumbago, sciaticque, toutes douleurs des bras, des jambes, des articulations. La cure de Gandol, 14 fr. 60, pour dix jours. Toutes Pharmacies et Pharmacie Oriac à Cahors.

**Petites annonces économiques**

**INDÉFRISABLE** sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

**APPRENTI** demandé, Maison Boyer, Meubles, rue Blanqui, Cahors.

**BELLE OCCASION, tendem**, état neuf, S'adresser : Villa des Bambous, rue Emile-Zola, Cahors.

**RENSEIGNEMENTS**

**UNE NOUVELLE CARRIÈRE POUR LES JEUNES GENS**

Parmi les carrières modernes qu'offre l'aviation, celle de mécanicien d'avion et moteur se place parmi les plus intéressantes pour l'avenir qu'elle assure à ses pratiquants.

Elle présente d'abord le gros avantage de procurer un titre recherché : le Brevet supérieur militaire de mécanicien. Ce diplôme confère à son titulaire des possibilités importantes qui vont s'affirmer chaque jour.

La carrière de mécanicien militaire (avion et moteur) est aujourd'hui à la portée de tous les jeunes gens âgés de 18 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 1939 pour la première session de cours, ou

préciser les petites joies de l'existence et, chaque jour aussi, se fortifiait son inconscient égoïste.

Rarement il lui arrivait de porter ses regards vers l'avenir.

« Il ne me réserve rien de bon, se disait-elle. Mieux vaut ne point l'envisager. »

Pourtant, malgré elle, sa pensée s'y arrêtait parfois. Dans l'isolement où son caractère difficile l'avait relégué, isolement qui ne pesait guère, d'ailleurs, à sa nature peu sensible, viendrait sa grosse fortune.

Elle avait plusieurs héritiers et l'idée que se domaines, ses meubles, tout ce qui lui avait appartenu serait divisé, morcelé, vendu, lui était souverainement désagréable.

« Je voudrais, pensait-elle, avoir un seul héritier et le faire très riche. Je voudrais que tout ce qui provient des Caumines ne fût ni divisé ni vendu... »

Et, repassant dans sa mémoire les noms de certains vagues cousins qu'elle connaissait à peine, elle ne s'y arrêtait pas.

Il y avait bien Régis de Bassières. C'était le seul qui venait la voir quelquefois et la beauté physique du grand jeune homme, son caractère un peu hautain, ses manières très masculines, le respectueux dédain avec lequel il parlait des femmes lui plaisaient et la disposaient en sa faveur.

Oui, elle avait pensé à Régis.

avant le 30 juin 1940 pour la seconde session, et ayant une instruction supérieure au certificat d'études primaires. La priorité est bien entendu acquise aux titulaires de brevet élémentaire ou supérieur, diplômés et certificats de fin d'études des écoles professionnelles ainsi qu'aux praticiens de la mécanique.

Ces larges facilités ne seront certainement pas maintenues indéfiniment et d'ores et déjà les chiffres maximum d'élèves à admettre ont été fixés. Aussi, sans plus attendre, les candidats ont intérêt à se faire connaître à l'école de mécaniciens militaires de l'Aéro-Club du Gard, 6, avenue Feuchère, à Nîmes. Par la suite, ils recevront une notice détaillée ainsi que tous les renseignements désirables.

**Pas de négociations germano-russes**

De Berlin. — Les bruits de source japonaise au sujet de négociations germano-soviétiques pour la conclusion d'un pacte décennal de non-agression, sont démentis catégoriquement par les milieux allemands compétents. Les négociations actuelles portent exclusivement sur des questions de crédits et sur les échanges commerciaux.

**Pas de prêts à l'Allemagne**

De Londres. — M. Chamberlain a déclaré, lundi, aux Communes, qu'il n'est nullement question de consentir un prêt à l'Allemagne.

**La journée nationale de la marine en Russie**

De Moscou. — Dans toutes les villes d'U.R.S.S., et particulièrement dans les ports, on a célébré lundi la Journée nationale de la marine de guerre. Selon l'amiral Galler, chef de l'état-major de la marine, l'U.R.S.S. possède la première place pour les sous-marins et les vedettes lance-torpilles, pour la quantité et également pour la vitesse et l'armement.

**Vapeur anglais arraisonné par les Japonais**

De Tien-Tsin. — Le vapeur britannique « Stalingwo » a été arraisonné, lundi, par les Japonais, en aval de la concession britannique, à Tien-Tsin. Deux lingots d'or et plusieurs autres d'argent ont été confisqués, cependant que trois Chinois étaient arrêtés.

**Cabinet Immobilier (20<sup>e</sup> année)**  
J. DELLARD  
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre  
CAHORS  
VENTE ET ACHAT  
toutes propriétés  
Châteaux, villas, tous immeubles  
ville et campagne  
TERRAINS A BATIR  
Fonds de commerce  
Prêts hypothécaires  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

**AGENCE IMMOBILIÈRE**  
ACHAT - VENTE & LOCATION  
D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE  
RAPPORT & D'AGRÈMENT  
ANTIQUITÉS  
Châteaux - Maisons - Villas - Jardins  
Bois - Fonds de Commerce  
A.-Cyrille VAISSIÉ  
2, Rue du Portail-Alban, 2  
CAHORS (Lot)

# PIERRE DHAËL LES DERNIERS SANGLOTS

Elle se retourna en souriant pour le remercier du regard et longtemps il devait se souvenir de ce visage clair, de ces yeux somptueux et uniques, des dents si blanches entre les lèvres rouges.

Elle se glissa dans la foule et, tout de suite, disparut. Il éprouva alors une sensation atroce, une impression de solitude poignante, de départ définitif. Il pensa un instant à courir pour la rattraper, pour rester auprès d'elle et l'accompagner, malgré sa défense. Mais avant même d'avoir fait un pas, il comprit la vanité d'une telle démarche et son inutilité.

Une sorte de pressentiment envahit son cœur et, malgré lui, il se dit : « J'aurais dû la garder, tandis qu'elle était près de moi encore. Car, maintenant que je l'ai laissée s'éloigner, je sens que je ne la retrouverai jamais. »

VIII

— Quel temps fait-il, Octave ?

— Mon Dieu ! Madame la marquise, pas très beau. Il a gelé fort cette nuit et, en ce moment, le brouillard est si épais qu'à vingt mètres de soi on n'y voit goutte.

La marquise de Caumines se retourna paresseusement dans son lit.

— Comme c'est ennuyeux ! dit-elle. Hier, justement la T.S.F. nous avait annoncé un temps découvert et sans variations.

Octave haussa les épaules.

— La T.S.F., Madame la marquise ! La T.S.F. ! Qu'est-ce que ces gens-là peuvent bien en savoir ? Le temps appartient au bon Dieu. On ne prévoit jamais celui du lendemain. Madame sait bien ce qu'on dit dans le peuple : « Qui veut mentir parle du temps. »

Les grands persiennes claquèrent sur le mur gris du vieux château et la chambre se trouva éclairée d'un demi-jour sale.

— Il fait un froid de canard russe, dit Octave en refermant la vitre d'un coup sec.

Les morsures du froid éveillaient immédiatement dans l'esprit du vieux domestique le souvenir d'une carte postale évoquant Moscou sous la neige, qui s'était trouvée, un jour, sous ses yeux. Comme il se servait souvent de l'expression paysanne : « un froid de canard », il jugeait bon de spécifier la nationalité du volatile, pensant atteindre ainsi un maximum.

— Aussitôt que tu m'auras servi le déjeuner, dit la marquise, tu vas

dras bien faire pousser le chauffage... Où est Niquette ?

— Madame la marquise, Angèle va la monter tout de suite... Elle aime bien se promener un peu dans la cuisine, à son réveil... Je descends chercher le chocolat de Madame la marquise.

— Octave...  
— Madame la marquise...  
— Mon courrier.

— Le facteur n'était pas encore venu, Madame la marquise. Par ce temps, on marche avec plus de difficulté. La tournée dure un peu plus qu'à l'ordinaire... Mais il est certainement passé, maintenant. Je vais pouvoir monter le courrier avec le déjeuner.

— Dépêche-toi, Octave.  
— Bien, Madame la marquise.  
— Et dis à Angèle de me monter Niquette.

— Bien, Madame la marquise.

Amélie de Caumines paraissait approcher de soixante-cinq ans. Elle avait, autrefois, été fort jolie et gardait encore, de sa jeunesse passée, des restes pleins de charme. Elle possédait ce qu'on est convenu d'appeler « la beauté de son âge ». On ne pouvait, en la regardant, s'empêcher d'éprouver un certain plaisir désintéressé d'artiste.

En ce moment, bien calée par ses oreillers, son visage adouci par l'aurole brillante de ces cheveux d'un blanc argenté qu'elle avait dédaigné

